

PROFESSIONNELS

100% Pro Services



Ensemble
faisons le tour
de vos besoins
professionnels !



Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garanties, reportez-vous aux conditions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.



Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 € euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

GAM397CHB - RAC - Juillet 2016 - Photos : Thinkstock





Seriez-vous en mesure d'affronter les conséquences financières d'un litige vous opposant à l'un de vos clients ?

Pourriez-vous faire face à une perte de votre investissement en équipement ?

Pour avoir la bonne solution posons-nous les bonnes questions.

Simplifier-vous l'assurance

Qu'est-ce qu'un sinistre ?

C'est un événement aléatoire, indépendant de votre volonté et contre les conséquences duquel vous pouvez (ou devez, si la garantie est réglementairement obligatoire) être couvert. Évoquer le risque de sinistre ensemble, c'est chercher à envisager tout ce qui peut impacter votre activité.

Qu'est-ce qu'une indemnisation ?

C'est la compensation versée à la suite d'un dommage garanti. Elle peut être financière, mais aussi matérielle.

À quoi correspond une franchise ?

C'est une somme, d'un montant fixe, que nous définissons ensemble lors de l'établissement du contrat. En cas de sinistre, ce montant restera à votre charge.

EXEMPLES

FRANCHISE	MONTANT DU DOMMAGE	INDEMNISATION DE GENERALI
250 €	600 €	350 €
250 €	100 €	0 €
0 €	50 €	50 €

À quoi sert la garantie Perte d'exploitation ?

Un sinistre peut occasionner une baisse ou un arrêt d'activité et une perte de revenus. Pour parer à ces difficultés, la garantie Perte d'exploitation compense la perte de résultat, notamment en indemnisant le financement de frais fixes.

À quoi sert la Responsabilité civile (RC) ?

Elle sert à indemniser les conséquences financières d'un dommage corporel, matériel ou financier causé à un tiers. Dans le cadre de votre activité professionnelle, pensez à souscrire une Responsabilité civile.

Que veut dire « indemnisation en valeur à neuf » ?

Cela signifie que l'indemnisation est calculée sur la base du prix d'un bien identique ou équivalent, neuf, évalué le jour du sinistre.

Qu'est-ce que l'indemnisation vétusté déduite ?

C'est la prise en compte, dans le calcul de l'indemnité, du fait que la valeur d'un bien s'est dépréciée. C'est-à-dire qu'il a perdu de sa valeur entre sa date d'acquisition et la date du sinistre.

EXEMPLES

PRIX D'ACHAT	ÂGE	MODE D'INDEMNISATION CHOISI	POURCENTAGE DE VÉTUSTÉ	REMBOURSEMENT
1 000 €	3 ans	Vétusté déduite	- 12 %/an	740 €
1 000 €	3 ans	Valeur à neuf	Sans objet	1 000 €

Profitez d'une solution personnalisée

Un bilan personnalisé

À travers une étude de vos besoins menée par votre intermédiaire d'assurance, une analyse est réalisée. Elle prend en compte :

- votre activité ;
- votre clientèle ;
- vos investissements (matériel, mobilier...);
- votre capacité à faire face à un coup dur.

Ce bilan permet d'évaluer les risques et les enjeux majeurs liés à votre activité professionnelle.

Des garanties modulables

Votre intermédiaire d'assurance vous présente clairement l'ensemble des niveaux de protection disponibles. Grâce à ses conseils, vous pouvez choisir vos garanties et les moduler, en toute connaissance de cause.

Vous êtes auto-entrepreneur ?

Vous pouvez bénéficier d'un avantage tarifaire sur votre garantie Responsabilité civile professionnelle.

Un ajustement à votre main

- 1 - Vous pouvez choisir le montant de votre franchise.
- 2 - Vous pouvez opter pour une indemnisation de votre matériel et de votre mobilier professionnels en valeur à neuf ou vétusté déduite.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Dans le premier cas, la valeur à neuf peut être fixée dans une limite de 3, 5 ou 10 ans d'âge. Dans le second cas, l'indemnisation tient compte de l'ancienneté de vos biens.

Responsabilité civile professionnelle, Multirisque professionnelle, **une solution :**

100% Pro Services

